Ministère du travail et des solidarités
Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Arrêté du 24 novembre 2026 de composition des bureaux de vote du comité social d'administration centrale unique

NOR : TRSR2630475A

La directrice des ressources humaines,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2026-495 du 10 juin 2026 relatif aux comités sociaux d'administration ministériels relevant des ministres chargés du travail, de l'emploi, de la santé, des solidarités et des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2026 modifié portant création de comités sociaux d'administration et de leurs formations spécialisées au sein de certains services et établissements relevant des ministres chargés de l'économie, du travail, de l'emploi, de la santé, des solidarités et des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2026 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant du ministère du travail et des solidarités et du ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées ainsi que de certains personnels relevant du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique, pour les élections des représentants des personnels au sein des instances représentatives du personnel fixées du 3 au 10 décembre 2026 ;

Vu les désignations de délégués titulaires et suppléants des organisations syndicales ayant présenté une candidature ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines,

Arrête :

Article 1er

Le bureau de vote électronique pour le scrutin du comité social d'administration centrale unique est composé des membres suivants :

- Maryse FEUILLE, présidente du bureau de vote électronique ;
- Aurélie VERMENTON, secrétaire du bureau de vote électronique ;
- Damien DURAND, délégué titulaire de la liste CFDT ;
- Mario NIHA, délégué suppléant de la liste CFDT ;
- Susanne DUMMANN, déléguée titulaire de la liste CGT ;
- Anaïs BREAUD, déléguée suppléante de la liste CGT ;

- Juan NAVARRO, délégué titulaire de la liste FO ;
- Rose-Marie HAMZA, déléguée suppléante de la liste FO ;
- Pascal LEPRETRE, délégué titulaire de la liste UNSA ;
- Jean-Pierre SEVERE, délégué suppléant de la liste UNSA.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle et au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 24 novembre 2026.

Pour la directrice des ressources humaines et par délégation :
Le chef du service des politiques sociales et des parcours,
adjoint à la directrice des ressources humaines,
Laurent GRAVELAINE